

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**C.C.A.S. DE TINTÉNIAC  
Séance du mercredi 11 septembre 2024**

**DATE DE CONVOCATION**  
05.09.2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
En exercice 15  
Présents 09  
Votants 09

L'an deux mil vingt-quatre, le onze septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tinténiac s'est réuni à la mairie, après convocation légale, sous la Présidence de M. Christian TOCZÉ, Président du C.C.A.S. de Tinténiac.

**Étaient présents** : M. TOCZÉ Christian, Président, Mme GIOT Stéphanie, Vice-Présidente, Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, d'ABOVILLE Rosine (membres élus), DEHEEGER Monique (Secours Catholique), BERGOUGNIOU Jean-Michel (MSA), LE COZ Noël (Club du Bon Accueil),

**Absentes excusés** : DUFEIL Christophe, BLANDIN Béatrice, (membres élus), CHATEAUGIRON Béatrice (ADMR Tinténiac), LAUNAY Alyson (SAVS La Combe).

**Absents** : DUBOIS Emmanuelle (UDAF 35), MAHÉ Uriell (Familles Rurales).

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel BERGOUGNIOU

**2 - OBJET : Participations versées aux nouveaux habitants**

Madame Stéphanie Giot propose d'offrir un coupon « culture/sport de bienvenue » aux nouveaux habitants lors de la cérémonie d'accueil des familles.

Il est proposé de fixer la valeur du coupon à 10 euros par famille. Ce dernier sera utilisable par un des membres de la famille, pour une cotisation annuelle à une association culturelle ou sportive située sur le territoire de la communauté de communes Bretagne Romantique. Le montant du coupon de bienvenue sera versé par le C.C.A.S. à l'association bénéficiaire, sur présentation d'un justificatif nominatif de la cotisation réglée par la famille.

Des pourparlers ont lieu,

Mme Rosine d'Aboville demande comment savoir que le bon est utilisé une fois et souhaite connaître le nombre de bénéficiaires en 2023.

Mme Nathalie Deville répond qu'un seul coupon original est donné aux familles. Ce dernier est complété et retourné par l'association.

M. Christian Toczé, président, fait part que le bilan de l'an passé sera envoyé aux membres du C.C.A.S.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration,**

- **décide** d'offrir un coupon « culture/sport de bienvenue » d'une valeur de 10 euros aux familles nouvellement arrivées, sous réserve de leur présence à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, fixée annuellement ou sur indication d'une indisponibilité

- **précise** que le montant du coupon « culture/sport de bienvenue » sera versé par le C.C.A.S. directement à l'association bénéficiaire sur présentation d'un justificatif nominatif de l'adhésion à l'association et du retour du coupon culture/sport

Le Président du CCAS,  
Christian TOCZÉ



Au registre sont les signatures.

Pour extrait Conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BERGOUGNIOU